

Resp 35369-6/4

T A B L E A U
D E S
R E S S O U R C E S
D E L A V I L L E
D E T O U L O U S E .



T A B L E A U

D E S

R E S S O U R C E S

D E L A V I L L E

D E T O U L O U S E .

565



T A B L E A U

DES RESSOURCES

QUE la ville de Toulouse peut trouver
dans son sein pour le bonheur de ses
Habitans.

PAR UN CITOYEN DE LADITE VILLE.

UN printems riant vient succéder à un hiver rigoureux ; des Magistrats patriotes, que leurs vertus vont placer à côté de ces hommes célèbres d'Athènes & de Rome, déjà en entrant dans la carrière épineuse où leur patriotisme les a engagés, n'ont pas craint de marcher sur les ronces, pour abattre le chardon, qui flétrissait par son ombre le laurier qui leur était réservé, & qu'une coupable indifférence semblait ne laisser germer que pour le triomphe des ennemis de la

liberté. Mais, grâce à leurs soins paternels, nos craintes ont disparu, malgré la rigueur des circonstances & l'épuisement des fonds publics.

Et tandis que nous les avons arrachés du sein de la paix qui préside dans leurs familles, & où coulait pour eux des jours heureux, pourrions-nous rester insensibles au poids des sollicitudes qui les accable, ou bien craindrions-nous que leur amour dédaigne l'offrande que la reconnaissance nous porte à leur faire de nos idées, de nos pensées, pour alléger le fardeau d'une multitude énorme d'objets qui préoccupent leur esprit, afin de s'acquitter dignement du soin qui leur est confié? Non, sans doute, puisqu'ils nous ont invités, avec le ton d'un père, de ne faire avec eux qu'une même famille pour le bonheur de tous.

Animons-nous donc de cet esprit bienfaisant, en étouffant, dans un sentiment vraiment patriotique, toutes les semences de division hasardées jusqu'ici pour séparer quelques membres d'une même famille; & que ceux envers qui la fortune est ingrate, & qui ont la douleur de ne pouvoir faire que des vœux, consacrent une partie de leur temps, pour réfléchir sur quelques idées efficaces au bonheur de la Patrie; c'est un tribut que tout bon Français doit se faire un devoir sacré de payer pour la gloire de son Roi & de la Nation.

Encouragé moi-même par ces sentimens, je me livre à ce doux penchant : trop heureux si la pureté

de mes intentions peut me faire trouver grâce sur le développement de mes idées , relatives à l'Administration.

P R E M I E R A P P E R Ç U .

On ne peut guère se dissimuler que le Commerce , encouragé dans cette grande Ville , est le plus heureux dédommagement que l'Administration puisse procurer aux Habitans , qui ne trouvoient des ressources que dans le Martyrologe des Plaideurs : mais il faut des moyens ; voici ceux que je propose.

L'établissement d'une *Compagnie de Commerce* qui ferait venir de la première main des marchandises en tout genre de l'Etranger , dont la mise des fonds serait de 3 millions , la direction formée de 24 actionnaires : la Ville ferait sa caution ; & en cette considération elle aurait le quart du bénéfice , la disposition du quart des mises qui serait représenté par des traites de pareille valeur signées de celui qui aurait d'elle le pouvoir , qui seraient renouvelées toutes les fois que l'intérêt de la Ville l'exigerait , & le payement des intérêts compensés , avec sa part du bénéfice. Ce Commerce aurait pour titre , *Compagnie Patriotique*. Tout Citoyen aurait droit de verser ses fonds dans cette Compagnie , pourvu que la somme ne fût pas au-dessous de 500 liv. & il retirerait un bénéfice fixé à cinq pour cent sans retenue , sans qu'en aucun cas il pût retirer ses fonds avant l'année révolue du placement.

Un teneur de livres ferait aux gages de la Compagnie, & un second aux gages de la Ville, pour lui rendre un compte particulier de l'état de la caisse lorsqu'elle l'exigerait.

Moyennant quoi, cette Compagnie fixée par un règlement particulier, attirerait la confiance de toutes parts, produirait une circulation sensible dans la Ville, & donnerait des moyens à MM. les Officiers Municipaux d'appaiser les clameurs populaires dans un temps de disette, sans être surchargée de nouveaux intérêts, puisqu'ils seraient balancés avec le bénéfice qu'elle aurait dans cette Compagnie, & souvent même avec avantage.

SECOND APPERÇU.

L'établissement d'une autre Compagnie pour le Commerce de grains, dont le nombre des actionnaires ferait illimité; il n'y aurait que les Directeurs de cette Compagnie qui seraient fixés à douze, nommés chaque année au scrutin par les actionnaires, sous la présidence de M. le Maire, qui serviraient par quartier, quatre tous les quatre mois, qui pourraient néanmoins se concilier avec ceux qui ne seraient point de service, toutes les fois que les intérêts de la Compagnie l'exigeraient; & à chaque mutation il serait convoqué une assemblée générale des actionnaires, pour y traiter sur les intérêts de la Compagnie en présence de MM. les Officiers Municipaux.

Cette Compagnie aurait le même titre de la

précédente ; elle serait cautionnée par la Ville , qui retirerait les mêmes avantages.

Ce genre de commerce aurait invariablement un bénéfice limité à 8 pour cent net ; & cette juste balance mettrait un frein à l'avarice de quelques Citoyens infatiables , qui exposent les loyaux Négocians à devenir les victimes de la rage d'une populace effrénée.

Par ce moyen , fera Commerçant en grains qui voudra , en s'assujettissant aux limites d'un intérêt légitime balancé par la justice d'une Compagnie qui fera en tout temps un objet de ressource & le contrepoids de la fraude & de l'avarice.

TROISIEME APPERÇU.

L'établissement d'un Mont-de-Piété dans cette Ville , à l'instar des autres villes de l'Europe , où la Ville n'aurait d'autre intérêt qu'un pour cent sur tous les effets vendus faute de remboursement des sommes prêtées , à cause de l'assistance d'un de MM. les Officiers Municipaux à ces sortes de ventes sommaires & sans fraix.

Cette Compagnie formée de quarante actionnaires , & la mise de fonds fixée à un million , dont le bénéfice ne pourrait jamais excéder six pour cent.

Cet établissement viendrait au secours des familles , qui honteuses de faire connaître leurs besoins , même dans un temps de calamité publique , préfèrent peut-être succomber aux faiblesses de

l'inanition , ou aux horreurs de l'indigence , plutôt que de paraître aux ateliers de charité , jusqu'ici seule ressource des infortunés.

Il prévientrait une infinité d'agiotages , qui ont ruiné un grand nombre de familles honnêtes , qui ont entraîné à des actes honteux , à des banqueroutes frauduleuses , & donné naissance à des procès d'une nature à faire triompher le plus souvent l'injustice & le crime , l'une & l'autre funeste au commerce & à la société.

Enfin il tâirait cette mer orageuse formée dans cette enceinte , des larmes de douleur & de désespoir , où ont été échouer un nombre infini de Citoyens de tous les âges & de tous les états. Quel prodige pour la justice & pour l'humanité souffrantes.

QUATRIEME APPERÇU.

Le défrichement des deux landes , qui n'ont jusqu'ici rien produit à l'Etat , ni à la Ville.

Quelles récoltes n'y leverait-on pas pour secourir les pauvres dans un temps rigoureux ? Si la Ville destinait un certain fonds chaque année pour en faire le défrichement , plus de mille setiers de grain ferait sa production ordinaire , en laissant même une partie de ce terrain destiné au pâchage des bestiaux des hameaux qui les environnent. N'est-ce pas là un objet de ressource capable de fixer l'attention de MM. les Administrateurs.

CINQUIEME APPERÇU.

Si l'on promène ses regards sur ce terrain immense, connu sous le nom du pré de sept-deniers, on ne peut que gémir de douleur de ne lui voir rien produire. Sa nature n'est pourtant pas ingrate ; car si on porte un coup d'œil sur la partie acquise ou usurpée qui est y contigue, on reconnaît aisément que c'est un fonds excellent pour le fourrage. Et l'on fait combien cette denrée est rare & précieuse, puisqu'il faut journellement recourir aux villes voisines pour en avoir, & la faire venir à grands fraix. Il est donc vrai que la culture de ce terrain ferait avantageuse au Public & à la Ville, par deux motifs également intéressans. Et si la Ville a éprouvé des contestations sur la propriété de ce terrain, trouvera-t-elle jamais de circonstance plus digne de fixer l'attention de la justice pour les faire vider.

SIXIEME APPERÇU.

L'établissement d'une Compagnie de cinquante actionnaires pour la direction de la Comédie, qui feraient une mise de fonds de 60,000 liv. seulement, & qui auraient la liberté d'établir un Café élégant dans la salle joignant la pièce où l'on distribue les billets d'entrée, & qui feraient donner avec exactitude les pièces annoncées, procurerait à la Ville un revenu annuel au-moins de 24,000 liv. par le

calcul qu'il est aisé d'en faire , indépendamment de l'entrée gratis qu'auraient les actionnaires , & de l'intérêt de leurs mises fixées à 1200 liv. chacune , pour faciliter cette formation patriotique ; par cet ordre on augmenterait le patrimoine des pauvres , & ce serait un nouvel objet de ressource pour des Administrateurs tendrement émus , & dont l'ame dans ce moment même n'est agitée que du défaut des moyens de soulager les infortunés.

SEPTIEME APPERÇU.

Admettre indistinctement toutes sortes de personnes aux ateliers de charité , c'est associer peut-être le crime à la vertu , & souffrir que l'indigent , animé de l'amour du travail & des sentimens de religion & de justice , pressé par l'exemple , oublie ce qu'il est ; & que son ame séduite par de faux principes , & des inspirations de l'homme licencieux & entreprenant , l'entraîne en des actions rebelles & séditieuses.

Le moyen de le préserver de cette contagion , ne le trouverait-on pas dans la séparation qu'on ferait de ceux qui seraient nantis de bons certificats , d'avec ceux qui n'en rapporteraient pas en leur assignant un atelier opposé ; & dès-lors toute l'attention de la police & les forces des Troupes Patriotiques porterait vers cette classe de Citoyens dépourvus de témoignages de leur bonne conduite,

pour les obliger de se renfermer strictement dans les bornes du respect & de l'obéissance dus à MM. les Officiers Municipaux & aux Particuliers qui les représentent dans la direction de ces ouvrages.

Un nouveau moyen non moins prudent, serait celui de séparer, autant que faire se pourrait, les deux sexes, pour arrêter la corruption des mœurs & le scandale. Par cet ordre il paraît qu'en affaiblissant la licence, on armerait contre elle les personnes même qui, par une fréquentation habituelle, auraient pu s'y livrer.

Et sous ce rapport, ne pourrait-on pas faire réfléchir les influences de cette œuvre dans les campagnes du gardiage ? N'y a-t-il pas des familles indigentes également utiles à la société, & qui ont droit à la bienveillance & à la charité puisées dans les fonds publics ? On dira peut-être qu'on les y admet ; mais, les dédommager-on du temps qu'ils perdent pour l'aller & pour le retour, s'ils sont obligés de manger en commun avec leurs familles le fruit de leurs travaux, ou de la perte que ces familles ressentent quand leurs chefs sont obligés de faire un ménage particulier, pour retirer sans aucune retenue le salaire de leur journée ? Mais, ajoutera-t-on, il faut une application utile dans les campagnes du gardiage des fonds destinés à l'œuvre des ateliers ; à cet égard, pourrait-on faire un placement des fonds plus avantageux qu'en le faisant servir au défrichement des deux landes & du pré de Sept-Deniers, qu'on pourrait bailler

à des entrepreneurs pour se soustraire au joug de l'insolence, & dont le produit serait on ne peut plus salutaire contre les émeutes populaires & la tranquillité publique. Si l'on pèse sur ces différens objets, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître des ressources consolantes & flatteuses pour des Magistrats inquiets sur le sort des malheureux.

HUITIÈME APPERÇU.

Suppression du Guet existant, & établissement d'une nouvelle Compagnie du Guet, composée de 85 hommes, dont 42 à pied, & 43 à cheval qui feraient leur service alternativement à pied & à cheval; compris, un Capitaine-Commandant, un Capitaine en second, un Lieutenant, un sous-Lieutenant, un Maréchal-de-Logis, & huit Brigadiers.

Cet établissement serait à-la-fois économique, & un objet de terreur contre les brigands; en voici la preuve s'il est vrai qu'il en coûte à la Ville pour cet objet 60 mille liv. un calcul bien simple va le démontrer.

D'abord, cette Troupe doit être établie à l'instar des Troupes de Maréchaussée; & en s'y conformant, il faut de nécessité une caisse de remonte, dans laquelle chaque Cavalier, pour être admis, fera tenu de verser 150 liv. pour le cheval qu'il aura en commun avec son second; & comme l'entretien de cette remonte doit raisonnablement être à la charge de la Ville, moyennant qu'elle

verse chaque année dans cette caisse 30 liv. par Cavalier à cheval & le produit de la vente des chevaux de réforme, elle excédera la dépense. Or, 43 Cavaliers à 30 liv. par année font porter cet objet de dépense à, ci . . . 1290 liv.

A cette dépense doit succéder celle des habits & équipemens, & à cet égard 40 liv. pour chaque Cavalier versés dans la caisse chaque année par la Ville suffiront encore ; ainsi, 85 multipliés par 40, font porter cet article à, ci 3400 liv.

Honoraire au Capitaine-Commandant annuellement, ci 2000 liv.

Au Capitaine en second, ci 1800 liv.

Au Lieutenant, ci 1400 liv.

Au sous-Lieutenant, ci 1200 liv.

Au Maréchal-des-Logis, ci 600 liv.

A 8 Brigadiers à raison de 1 l. 5 f. par jour, par année chacun 456 l. 5 f. les huit, ci 3650 liv.

Solde de 72 simples fusilliers Cavaliers à 1 liv. par jour chacun, par année 365 liv. ensemble par année, ci, 26280 liv.

Nourriture des chevaux à raison de 300 par année chacun, 43, ci . . . 12900 liv.

TOTAL, ci . . . 54520 liv.

De ce tableau il résulte évidemment pour la Ville une économie dans cet établissement, de

5480 l. qui serait bien plus considérable, si jamais le fourrage que produirait le pré de Sept-Deniers & les fossés des remparts de la Ville étaient destinés à la nourriture des chevaux de cette brillante Troupe, indépendamment du bois, chandelles & autres ustensiles qui seraient à la charge des Cavaliers, comme il se pratique dans la Troupe de la Maréchaussée; son utilité est digne sans doute de fixer toute l'attention de MM. les Officiers Municipaux, s'ils veulent bien considérer,

1^o. Qu'ils pourraient former quatre divisions de la Troupe à cheval de 10 hommes chacune compris le Brigadier, dont une serait casernée dans l'Hôtel-de-Ville, une autre au quartier d'Arnaud-Bernard, la troisième à St.-Cyprien, & la quatrième au faubourg St.-Michel, qui garderait toutes les avenues, celles de St.-Etienne étant observées par les Cavaliers de la Maréchaussée.

2^o. Qu'en détachant deux hommes de chaque Brigade, MM. les Officiers Municipaux auraient jour & nuit un piquet de huit Cavaliers à cheval dans l'Hôtel-de-Ville à leurs ordres, tandis qu'alternativement un autre détachement de deux hommes de chaque Brigade ferait des patrouilles continues dans la Ville & dans le Gardiage.

3^o. Que la Troupe à pied ferait le service ordinaire en la dispensant des patrouilles hors le cas d'une absolue nécessité, l'intérieur de la Ville étant suffisamment gardé par les Troupes Patriotiques.

NEUVIÈME APPERÇU.

Établir dans les deux Hôpitaux deux manufactures , l'une de cadix à l'instar de celui qu'on fabrique à Montauban , & d'où il serait aisé de faire venir des Ouvriers s'il en manquait , & l'autre de minot , sous la direction de deux Compagnies de bons Citoyens qui occuperaient plusieurs bras oisifs , & produiraient à ces deux Maisons de Charité un revenu immense , & des facilités pour faire les fraix d'une muraille à l'Hôpital St.-Jacques , qui cloîtrerait les deux ailes du bâtiment du côté du pont , pour établir une cour dans cet espace , destinée à faire prendre l'air aux convalescens , qui ne peuvent respirer dans leurs promenades intérieures qu'un air crasse & contagieux.

Ils procureraient encore sans doute des ressources à ces deux Hôpitaux pour rendre un hommage dû à l'humanité & à la Religion , en faisant la triste offrande aux mânes , de ceux qui ont payé dans leurs maisons le tribut à la nature , de 4 planches pour renfermer leur corps , qu'un usage barbare & scandaleux fait porter sans pitié , & à la honte du Patriotisme , quasi découverts dans la surface & non dans les entrailles de la terre , le plus souvent entassés l'un sur l'autre , & dont la corruption inévitable empoisonne l'air & produit presque chaque année dans les grandes chaleurs , aux environs du terrain qui leur est destiné , des maladies épidémiques , dont la véritable cause n'a pas été

connue, parce qu'elle n'a pas été sans doute assez approfondie.

Que de motifs pour fixer l'attention des hommes sensibles ! Heureux si ce faible essai de mon amour & de mon zèle pour ma Patrie, ne dément pas dans l'esprit du Public les sentimens qui m'animent.

L'humanité est à la Religion, et l'humanité est à l'humanité, de ceux qui ont payé sans leurs maîtres le tribut à la nature, de & pinches pour renvoyer leur corps, en un âge barbare & scandaleux fait porter sans pitié & à la honte du l'aristocratie, dans des découvertes de la nature & non dans les entailles de la terre, le plus souvent entaillées l'un sur l'autre, & dans la corruption inévitable empêche l'air & produit presque chaque année dans les grandes chaleurs, aux envi- tous du terrain qui leur est destiné, des maladies épidémiques, dont la véritable cause n'a pas été

